



## 5. Documentation de soumission obligatoire

### 5.1 Informations sur l'entreprise

Les soumissionnaires sont avisés ici que le défaut de fournir toute l'information et la documentation jusqu'au niveau déterminé dans cette DDP et dans le format indiqué peut avoir pour conséquence que sa proposition soit jugée non-conforme, ou, dans le cas d'exigences dotées d'un pointage, que moins de points ou aucun point ne soit attribué au critère en cause.

Le soumissionnaire doit présenter un Formulaire de soumission comportant tous les renseignements exigés dans cette section de la demande. Suivez rigoureusement le nombre de pages et de mots exigés. Tout écart de ce format peut entraîner une disqualification de la soumission ou l'attribution d'un pointage moindre.

Nom légal du dirigeant :	
2 <sup>e</sup> Nom légal (si nécessaire) :	
Adresse complète :	
Téléphone :	Adresse courriel :
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom de l'entrepreneur (caractère d'imprimerie) :	
Signature du dirigeant :	
Nom et titre de la personne-contact du projet (en caractère d'imprimerie) :	
Téléphone :	Courriel :



---

## 5.2 Coentreprise (le cas échéant)

Le soumissionnaire doit clairement et explicitement déclarer s'il s'agit ou non d'une coentreprise selon les définitions ci-après :

Une coentreprise est une association de deux parties ou plus mettant en commun leurs fonds, propriétés, expérience, compétences, temps ou autres ressources dans une entreprise conjointe, acceptant de partager les profits ou pertes, chacune exerçant une partie du contrôle sur l'entreprise. Les coentreprises peuvent être menées selon diverses formes légales classées sous trois catégories :

- a) Coentreprise constituée en société.
- b) Société en participation en nom collectif.
- c) Coentreprise contractuelle, dans laquelle les parties conjuguent leurs ressources pour mettre de l'avant une seule entité contractuelle dans un partenariat réel constitué en société.

Si la réponse à cette DDP émane d'une coentreprise, le soumissionnaire devra décrire la nature exacte de la coentreprise, son statut légal et son acceptation des principes généraux suivants :

- a) Que les signataires agissent conjointement et solidairement;
- b) Que le paiement des sommes du contrat sera fait au membre dirigeant identifié qui servira de caution aux autres parties;
- c) Qu'un avis donné par le Musée au membre dirigeant identifié équivaldra à un avis à toutes les parties;
- d) Que le Musée peut, à sa discrétion, advenant une dispute entre les parties à la coentreprise ou des changements à sa composition, mettre fin au contrat sans modifier les responsabilités des signataires d'origine pour le rendement selon les termes du contrat; et
- e) Si le Musée a déterminé que la coentreprise n'avait pas les actifs nécessaires pour garantir la bonne exécution du contrat, des garanties financières et de bonne exécution peuvent être exigées de chacun des membres de la coentreprise.

Une condition préalable à l'attribution de tout contrat à un soumissionnaire veut que le soumissionnaire fournisse un exemplaire de l'entente de coentreprise (ou un document équivalent décrivant les rôles et responsabilités des participants) si le soumissionnaire répond à titre de coentreprise (selon la définition qui précède).

---

## 5.3 Proposition technique

### 5.3.1 Profils du projet et curriculums exigés

Dans les sections 4.4.2 – 4.4.7, on vous demandera de fournir des détails quant aux membres-clés de votre équipe et au rôle des contremaîtres. Un tableau spécifie les exigences minimales proposées. Veuillez fournir ces renseignements sous la forme suivante :

- a) Format des curriculums des membres-clés de l'équipe et des rôles des contremaîtres :
  - Ne doit pas dépasser 2 pages, recto (1 page pour chaque membre)



- Des photos sont acceptées, mais non exigées.

b) Les profils pour le projet contiendront l'information suivante :

1. Description du projet
2. Une description de l'étendue des travaux de l'entrepreneur
3. Le montant de la soumission
4. Coût final du contrat
5. Explication de tout écart entre le montant de la soumission et le coût final du contrat
6. Date de fin prévue des travaux au moment de l'octroi du contrat
7. Date ultime de complétion
8. Explication de tout écart entre la date de fin prévue des travaux au moment de l'octroi du contrat et la date ultime de complétion
9. Référence au fait que :
  - Peut confirmer que l'information ci-haut est vraie.
  - Peut confirmer que les écarts identifiés en 5 et 8 ne sont pas attribuables au rendement de l'entrepreneur.

### 5.3.2 Équipe de projet proposée – Entrepreneur général

L'entrepreneur général doit proposer une équipe de projet pour remplir les fonctions et exigences suivantes en fournissant les noms, fonctions prévues et curriculums démontrant l'expérience. Le tableau qui suit indique l'expérience minimale exigée pour chaque membre de l'équipe :

<b>TABLEAU DE L'ÉQUIPE CADRE – ENTREPRENEUR GÉNÉRAL</b>			
<b>CURRICULUM</b>	<b>RÔLE</b>	<b>EXPÉRIENCE</b>	<b>SOURCE</b>
1.	Directeur des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 ans et + d'expérience comme directeur des travaux</li> </ul>	Entrepreneur général
2.	Gestionnaire de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 ans et + d'expérience comme gestionnaire de projet</li> </ul>	Entrepreneur général
<b>ÉQUIPE DE COORDINATION</b>			
3.	Coordonnateur mécanique et électricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 ans et + d'expérience comme coordonnateur mécanique et électricité</li> <li>• Ayant participé dans cette fonction au moins à un des profils de projet pour l'entrepreneur général ou un des corps de métier sous-traitants en mécanique/électricité</li> </ul>	Entrepreneur général ou sous-traitant
4.	Coordonnateur de mise en service	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 ans ou + d'expérience à titre de coordonnateur de mise en service</li> <li>• Ayant participé dans cette fonction au moins à un des profils de projet pour l'entrepreneur</li> </ul>	Entrepreneur général ou sous-traitant



		général ou un des corps de métier sous-traitants en mécanique/électricité	
Des fonctions supplémentaires peuvent être proposées, avec justification de leur valeur ajoutée pour le CMIP/MCIQ.			

### 5.3.3 Expérience de projet de l'entrepreneur général

Les soumissionnaires seront évalués selon leur réponse « oui » ou « non » à chacune des exigences suivantes. Vérifier si les projets choisis comptaient la même équipe cadre que celle proposée pour ce projet et si le contrat vous a été accordé comme entrepreneur général :

- a) 3 profils de projets exécutés au cours des dix (10) dernières années ayant :
  - Atteint ou dépassé une valeur contractuelle de 5 000 000 \$; et
  - Compris des composantes de mécanique et électricité complexes, là où on aurait pu considérer l'environnement du projet comme sensible; secteur de la santé, laboratoires ou musée national contenant des artefacts.
- b) 1 profil de projet pour un projet exécuté au cours des dix (10) dernières années étant :
  - Situé dans un environnement sécuritaire en pleine exploitation, qu'il s'agisse de l'emplacement du client ou du propriétaire. Le but de cette exigence est d'offrir une expérience qui se compare à travailler au Port de Halifax.
- c) 1 profil de projet pour un projet exécuté au cours des dix (10) dernières années étant :
  - Situé dans un environnement ouvert au public et en fonction

### 5.3.4 Équipe de projet proposée : sous-traitant en mécanique

L'entrepreneur sous-traitant en mécanique doit proposer une équipe de projet pour remplir les fonctions et exigences qui suivent. Le tableau qui suit indique le minimum d'expérience requis de chaque membre de l'équipe. Veuillez fournir une page au maximum pour :

TABLEAU DE L'ÉQUIPE DU SOUS-TRAITANT EN MÉCANIQUE		
CURRICULUM	RÔLE	EXPÉRIENCE
1.	Contremaître	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 ans et + d'expérience comme contremaître d'entrepreneur en mécanique</li> </ul>

### 5.3.5 Expérience de projets de l'entrepreneur sous-traitant en mécanique

Les soumissionnaires seront évalués selon leur réponse « oui » ou « non » à chacune des exigences suivantes. Vérifier si les projets choisis comptaient la même équipe cadre que celle proposée pour ce projet et si le contrat vous a été accordé comme sous-traitant pour un entrepreneur général ou un gestionnaire de la construction :

- a) 3 profils de projets exécutés au cours des dix (10) dernières années ayant :
  - Atteint ou dépassé une valeur contractuelle de 1 500 000 \$; et
  - Compris des composantes de mécanique et électricité complexes, là où on aurait pu considérer l'environnement du projet comme sensible; secteur de la santé, laboratoires ou musée national contenant des artefacts.



### 5.3.6 Équipe de projet proposée : sous-traitant en électricité

L'entrepreneur sous-traitant en électricité doit proposer une équipe de projet pour remplir les fonctions et exigences qui suivent :

TABLEAU DE L'ÉQUIPE DU SOUS-TRAITANT EN ÉLECTRICITÉ		
CURRICULUM	RÔLE	EXPÉRIENCE
1.	Contremaître	<ul style="list-style-type: none"><li>7 ans et + d'expérience comme contremaître d'entrepreneur en électricité</li></ul>

### 5.3.7 Expérience de projets de l'entrepreneur sous-traitant en électricité

Les soumissionnaires seront évalués selon leur réponse « oui » ou « non » à chacune des exigences suivantes. Vérifier si les projets choisis comptaient la même équipe cadre que celle proposée pour ce projet et si le contrat vous a été accordé comme sous-traitant pour un entrepreneur général ou un gestionnaire de la construction :

- a) 3 profils de projets exécutés au cours des dix (10) dernières années ayant :
  - Atteint ou dépassé une valeur contractuelle de 1 000 000 \$; et
  - Compris des composantes de mécanique et électricité complexes, là où on aurait pu considérer l'environnement du projet comme sensible; secteur de la santé, laboratoires ou musée national contenant des artefacts.

### 5.3.8 Échéancier du projet

Le soumissionnaire doit présenter un échéancier suffisamment élaboré allant jusqu'au lot technique des travaux confirmant que ce projet peut être complété en respectant les contraintes et comprenant, sans s'y limiter :

- a) La date du début et de la fin
- b) Un échéancier des événements prévus
- c) Les limites de sécurité découlant de l'horaire des navires de croisière
- d) Un cheminement critique

Si les contraintes à l'échéancier devaient causer une augmentation importante à la proposition financière du soumissionnaire, le CMIP/MCIQ pourrait considérer une seconde proposition alternative d'échéancier associée à une autre option de proposition financière. L'échéancier de projet, de concert avec la proposition de tout échéancier de projet alternatif fera partie de la proposition technique. Si le soumissionnaire propose un échéancier de projet différent, il devrait être clairement identifié et mis en corrélation avec la proposition financière optionnelle se trouvant dans l'enveloppe scellée de la proposition financière.

---

## 5.4 Sécurité financière / cautionnement

### 5.4.1 Dépôt de soumission

La proposition financière devra être accompagnée par un dépôt de soumission sous forme de Cautionnement de soumission, de chèque visé, de traite bancaire, de lettre de crédit irrévocable ou de mandat bancaire sous sa forme originale, représentant 10 % du prix total proposé incluant toutes les taxes, à l'ordre du CMIP/MCIQ. Des reproductions ou copies ne seront pas acceptées. Les soumissions seront refusées si le dossier de proposition ne contient pas de dépôt de soumission à l'ouverture des propositions.



Le cautionnement de soumission est fourni comme garantie que le soumissionnaire, s'il est retenu, exécutera un contrat pour la bonne réalisation des travaux dans un délai de dix (10) jours calendaires suivant la notification d'attribution par le contractant au soumissionnaire retenu.

Ce cautionnement de soumission sera confisqué et remis au contractant à titre de dommages-intérêts convenus en cas de défaut d'exécuter un contrat tel que décrit plus haut, ce montant représentant une estimation raisonnable des dommages prévisibles.

Le dépôt de soumission de tous les soumissionnaires leur sera remis après la conclusion du contrat avec le soumissionnaire retenu.

#### 5.4.2 Cautionnement

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie d'exécution par le biais d'un cautionnement pour la main d'œuvre et les matériaux et d'un cautionnement de bonne exécution, tel que stipulé dans les documents contractuels.

La proposition financière des soumissionnaires devra être accompagnée d'un (de) formulaire(s) d'engagement à fournir un cautionnement (bonne exécution et main d'œuvre et matériaux) original.

À l'attribution de ce contrat, et avant la signature des documents contractuels, le soumissionnaire retenu devra déposer auprès du contractant les documents suivants :

- Un cautionnement d'exécution de 50 % du montant du contrat.
- Un cautionnement de paiement de la main d'œuvre et des matériaux de 50 % du montant du contrat.

Le cautionnement d'exécution et le cautionnement pour paiement de la main d'œuvre et des matériaux en faveur du CMIP/MCIQ seront fournis aux frais du soumissionnaire afin d'assurer l'exécution satisfaisante et loyale du contrat.

Il appartient au soumissionnaire de défrayer tous les coûts associés à cette exigence. Les cautionnements devront être émis par des sociétés de cautionnement réputées licenciées pour pratiquer en Nouvelle-Écosse. Tous les cautionnements pourront faire l'objet d'un examen et de l'approbation du CMIP/MCIQ. Les cautionnements devront être irrévocables et valides durant quatre-vingt-dix (90) jours après la date de clôture. Ces cautionnements devront garantir toutes les conditions fixées dans le contrat, y compris non seulement les éléments se rapportant à la bonne exécution des travaux, mais aussi des éléments dont l'entrepreneur est responsable durant la période d'un an prévue pour maintenance et garantie des travaux.



## 5.5 Formulaire de proposition financière

De : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

À : Musée canadien de l'immigration du Quai 21 (CMIP/MCIQ)  
2<sup>e</sup> étage, 1099 chemin Marginal  
Halifax, Nouvelle-Écosse B3H 4P7  
Ashley MacPherson, gestionnaire de bureau

Objet : Proposition pour : Services d'entrepreneur général

Ayant soigneusement examiné les documents de proposition, le programme et les spécifications, nous offrons par la présente de fournir tous les matériaux, la main d'œuvre nécessaires pour mener à bonne fin l'ensemble du projet, y compris tous les outils, équipements, supervision, permis, assurances, taxes gouvernementales de vente et autres (sauf la TVH) conformément aux documents mentionnés plus haut, pour la somme totale de :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ \$ )

### Ventilation des coûts

Tout soumissionnaire devra, sur demande, être appelé à fournir une ventilation plus détaillée du prix proposé pour montrer l'allocation des coûts par segment de travail.

### Prix par segment

Les prix par segment identifié ci-après sont compris dans le prix global proposé. Ces éléments pourraient être retirés du mandat avant l'attribution du contrat.

	Description des éléments	Prix
1	60 pi.de reconstitution de mur et de plafond du corridor côté ville, adjacents au Hall KCR actuel	\$
2	Deux portes va et vient à déplacer à cause de la proximité de fenêtres	\$
3	Réinstallation de plinthes chauffantes et de leurs contrôles	\$
4	Installation des deux fenêtres près des portes de service de la cuisine (quadrillage 35-36)	\$
5	L'arcade entre le Nord et le Sud du Hangar 22 devra être	\$



	murée en briques, une fois complété le nouveau Hall KCR. MHPM inclura cet élément dans l'étendue des travaux du constructeur du projet 1.	
6	Coulage de béton résiduel et rampes dans le Hangar 22.	\$

Les prix par article et de remplacement ci-après peuvent être considérés comme sujets à changement au contrat avant ou après la signature du contrat :

Prix par article		PRIX
1.0	Nettoyage et passage à l'uréthane des plafonds de bois (toutes zones)	
1.1	Nettoyage et passage à l'uréthane du plafond de bois (Pavillon Chrysler Canada 125)	
1.2	Nettoyage et passage à l'uréthane du plafond de bois (Hall Kenneth C. Rowe 133)	
2.0	Peinture des fermes de métal exposées à plus de 12' (toutes zones)	
2.1	Peinture des fermes de métal exposées à plus de 12' (Pavillon Chrysler Canada 125)	
2.2	Peinture des fermes de métal exposées à plus de 12' (Hall Kenneth C Rowe 133)	
2.3	Peinture des fermes de métal exposées à plus de 12' (Scène 145)	
3.0	Moteurs pour l'éclairage des fermes	
4.0	Tablettes/rail de métal au-dessus des panneaux	
5.0	Rails sur câble métallique sous les panneaux	
6.0	Panneaux de plafond Tectum (toutes zones)	
6.1	Peinture du plafond, des conduites et équipements en remplacement de panneaux Tectum (tous les endroits propices)	
7.0	Garder les dispositifs en place	
8.0	Stores opaques (Pavillon Chrysler Canada 125)	
8.1	Stores opaques (Hall Kenneth C Rowe)	
9.0	Rampe de scène et cadrage	
10.0	Rideaux de scène	
11.0	Revêtement de panneaux de bois dans le Pavillon Chrysler Canada 125	
11.1	Ajout de peinture à la place de panneaux de bois dans le Pavillon Chrysler Canada 125	
11.2	Revêtement de panneaux de bois dans le Hall Kenneth C Rowe 133	
11.3	Ajout de peinture à la place de panneaux de bois dans le Hall Kenneth C Rowe 133	
12.0	Nouveau réfrigérateur pour la cuisine	
13.0	Panneaux métalliques pour les salles d'entreposage 133A, 133B, 141	
14.0	Panneaux muraux en tissu pour le Pavillon Chrysler Canada 125	
14.1	Panneaux muraux en tissu pour le Hall Kenneth C Rowe 133	

Remplacements		Prix
1.0	Panneaux acoustiques « punaisables » (Tissu de panneau mural rigide Avanti P2)	



2.0	Porte 133A mettre un revêtement peint au lieu de placage	
3.0	Réviser les portes 133B-1, 133B-2, 133B-3, 133B-4, 133A-1 pour installer des cadres en métal creux pressé	
	Assemblage différent des murs de Type 10 : blocs de 10" à la surface inférieure des fermes avec goujons d'acier de 4", de 1/2" GWB peints sous les fermes et goujons d'acier, panneaux acoustiques isolants et peinture GWB sur l'un des côtés du bas des fermes jusqu'au plafond	
4.0	Remplacer porte coulissante 141 par deux portes métalliques creuses peintes	
5.0	Remplacer porte coulissante 133F par un cadre GWB	
6.0	Supprimer tuiles en 137 et peindre (fini brillant)	
7.0	Supprimer plancher Altro en 140 et peindre avec peinture de qualité cuisine	
8.0	Supprimer panneaux muraux dans la cuisine en 140 et peindre avec peinture de qualité cuisine	

#### Contrat

Si notre proposition est retenue, nous acceptons en outre de nous conformer au Document CCDC 2-2008, prix stipulés au contrat incluant les conditions générales supplémentaires.

#### Addendas :

Nous reconnaissons avoir reçu les addendas suivants : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.



## 5.6 Signatures et sceau d'entreprise

Ce document doit être rempli et inséré dans la proposition financière.

Comme soumissionnaire, si notre proposition est retenue par le CMIP/MCIQ, je/nous nous engageons à être liés par les termes et conditions du contrat et de la DDP et à produire dans les délais prévus le cautionnement d'exécution, le cautionnement pour main d'œuvre et matériaux et le certificat d'assurance spécifié dans cette DDP. Le soumissionnaire comprend aussi que sa soumission doit demeurer sous tous aspects valide, y compris le prix, durant 60 jours calendaires après la date de clôture indiquée dans ce document de DDP.

Entreprise : \_\_\_\_\_  
Nom légal de l'entreprise soumissionnaire (caractère d'imprimerie SVP)

Signature : \_\_\_\_\_  
Représentant autorisé  
\_\_\_\_\_  
Nom et titre du représentant autorisé (caractère d'imprimerie SVP)

Signature : \_\_\_\_\_  
Représentant autorisé  
\_\_\_\_\_  
Nom et titre du représentant autorisé (caractère d'imprimerie SVP)

Signature: \_\_\_\_\_  
Témoin

Daté du : \_\_\_\_\_  
Ville Province

Sceau d'entreprise : Ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, 2014

FIN DE LA SECTION 5